

**AVIS** DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL SUITE À SON ASSEMBLÉE DU 27 MARS 2015.

Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine\*.

## Aménagement - Promenade urbaine « Fleuve-Montagne »

A15-SC-02

Localisation :	Arrondissement de Ville-Marie
Reconnaissance municipale :	Situé en partie à l'intérieur du site patrimonial du Mont-Royal (cité) Situé en partie à l'intérieur des limites de l'écoterritoire Les sommets et les flancs du mont Royal Situé en partie à l'intérieur d'une Grande propriété à caractère institutionnel Traverse plusieurs secteurs de valeur patrimoniale exceptionnelle
Reconnaissance provinciale :	Situé en partie à l'intérieur du site patrimonial de Montréal (Vieux-Montréal) (déclaré) Situé en partie à l'intérieur du site patrimonial du Mont-Royal (déclaré)
Reconnaissance fédérale :	Aucune

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) émet un avis à la demande du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) puisque le territoire est reconnu tant à l'échelle municipale que provinciale pour son patrimoine culturel et naturel exceptionnel et qu'il est situé dans un écoterritoire.

### NATURE DES TRAVAUX

Le projet consiste à aménager une promenade urbaine depuis les abords du fleuve Saint-Laurent, dans le Vieux-Port, jusqu'à l'avenue des Pins, aux abords de l'accès Peel du parc du Mont-Royal.

### AUTRES INSTANCES CONSULTÉES

Plusieurs parties sont impliquées à divers degrés dans ce projet, qui a été présenté à plusieurs reprises au comité exécutif. Le projet devra obtenir l'autorisation du Ministère de la Culture et des Communications, notamment en vue d'interventions archéologiques, celui-ci étant situé en partie dans des sites patrimoniaux déclarés. Divers partenaires ont aussi été consultés, dont la Table de concertation du Mont-Royal, la Société de transport de Montréal, Tourisme Montréal, les sociétés de développement commercial concernées ainsi que l'Université McGill, qui est impliquée de manière plus importante dans le projet. Enfin, une démarche de concertation sera mise sur pied afin d'en limiter l'impact sur les riverains.

\*Règlement de la Ville de Montréal 02-136

---

## CONTEXTE DU PROJET

Le 17 septembre 2012, la Direction des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) a présenté le projet préliminaire de promenades urbaines au CPM, en exposant la vision générale des promenades urbaines et la démarche de planification. Le comité a émis des recommandations dans une note interne datée du 1<sup>er</sup> octobre 2012.

---

## DESCRIPTION DU PROJET

Le présent projet prévoit l'aménagement d'une promenade urbaine reliant deux grandes composantes identitaires de Montréal, soit le fleuve et le mont Royal. Plus précisément, la promenade « Fleuve-Montagne » suivra la rue McGill depuis la rue de la Commune, dans le Vieux-Port, puis la côte du Beaver Hall et la place Phillips jusqu'à la rue Sainte-Catherine, et enfin l'avenue McGill College et la rue McTavish jusqu'à l'entrée du parc du Mont-Royal sur l'avenue des Pins. Le projet comprend des aménagements variés, tels que l'élargissement de trottoirs sur certains segments, l'installation de signalétique et d'une nouvelle œuvre d'art publique, le remplacement et l'ajout de mobilier urbain et le verdissement par l'ajout de plantations, entre autres. Comme intervention majeure, le projet prévoit de plus l'aménagement d'une voie partagée sur la rue McTavish et la fermeture d'une voie de circulation sur l'avenue McGill College.

---

## ANALYSE DU PROJET

Le CPM a reçu les représentants du SGPVMR lors de sa réunion du 27 mars 2015. L'analyse du CPM s'appuie sur la présentation du SGPVMR exposant la méthodologie et la démarche de positionnement du projet de promenade « Fleuve-Montagne » et porte sur les intentions en général, sans entrer dans le détail de l'aménagement de chacun des tronçons.

La promenade « Fleuve-Montagne » fait partie des legs du 375<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Montréal. À ce titre, elle se veut un projet signature pour Montréal et un projet phare en reliant deux endroits ayant une forte valeur symbolique et identitaire. Les objectifs sont diversifiés et ambitieux et la mise en œuvre peut s'avérer complexe. À cet égard, le Conseil salue et appuie la démarche de concertation mise sur pied par le SGPVMR entre les différents services, arrondissements et institutions concernées dans le cadre de l'aménagement de la promenade.

La complexité des intentions se perçoit dans le résultat, qui amène des traitements variés selon les contextes urbains et les usages proposés. Le CPM remarque en effet une certaine tension entre le souhait de créer une promenade comme destination à des fins de loisirs et celui de l'aménager comme lieu de « marchabilité » lié à une expérience de la ville au quotidien, pour se rendre d'un point à l'autre. Il se questionne sur la compatibilité de ces deux caractères au sein du même projet, car il lui apparaît que ces objectifs peuvent créer des conflits fonctionnels. Ainsi, le caractère du projet varie selon les sections : il s'en tient parfois à du verdissement ou à des ajustements, souvent bien pensés, pour améliorer l'expérience urbaine. Mais, à d'autres moments, il tend vers un effet signature du domaine public par des effets visuels ou des intentions programmatiques visant à donner un caractère différent à des tronçons de rues. Le CPM formule dans les paragraphes suivants des recommandations quant à certains enjeux à considérer et certains aspects du projet qui, selon lui, pourraient être améliorés.

## Linéarité et arrimage

Le projet de promenade prévoit l'aménagement de trois grands tronçons nord-sud, reliés par trois plus petits tronçons est-ouest sur les rues Sainte-Catherine et Sherbrooke et l'avenue des Pins. Compte tenu de son nom, ce tracé pose le problème de sa lisibilité. D'une part, il est non linéaire, donc discontinu ; d'autre part, tel qu'il a été présenté au CPM, son arrimage avec le fleuve n'est pas explicite.

En regardant la trame urbaine, d'autres tracés linéaires ou continus sont envisageables. Toutefois, le comité comprend que la complexité de la commande, en termes de programmation de parcours, ait défini le choix de ce tracé segmenté. Malgré ses réserves, le CPM prend donc acte que la promenade est formée de tronçons distincts, mais constate la difficulté d'assurer certains liens est-ouest ainsi que le manque de fluidité général du tracé.

Le comité croit que certains liens est-ouest devraient faire l'objet de réflexions spécifiques, en particulier celui entre la place Phillips et l'avenue McGill College, assuré par la rue Sainte-Catherine. Celle-ci est un bon exemple des enjeux de l'arrimage du tracé à la trame urbaine. Comme on le sait, cette rue, d'une part, constitue déjà un parcours urbain fortement ancré dans l'histoire de Montréal et, d'autre part, fait actuellement l'objet d'une démarche pour en améliorer l'expérience. À cet effet, le comité salue l'effort de concertation actuel avec l'équipe du projet de réaménagement de la rue Sainte-Catherine, et insiste sur la pertinence que la promenade soit assujettie aux améliorations et aménagements qui sont prévus actuellement sur cette voie.

Pour ce qui est du lien avec la place d'Youville, il serait souhaitable d'envisager une coordination avec le projet de Cité d'archéologie et d'histoire du musée Pointe-à-Callière. Sur la rue Sherbrooke, le lien avec l'entrée du campus de l'Université McGill apparaît être un autre point sensible pour un arrimage avec le portail d'entrée de l'université. Le comité appuie à cet effet le SGPVMR dans son effort de concertation avec l'institution.

Somme toute, bien qu'une signalétique – qui n'est pas encore définie à ce stade-ci – soit prévue dans le projet, le comité est d'avis que le tracé choisi est plutôt artificiel pour le promeneur du quotidien. Compte tenu du caractère discontinu, il serait souhaitable d'éviter de compenser par une signalétique forte et directive encourageant les gens à marcher d'un bout à l'autre de la promenade mais plutôt d'accepter qu'elle permette d'être parcourue par sections et qu'elle participe à des raccordements multiples avec les secteurs urbains qu'elle traverse. Ainsi, le comité croit qu'il serait bénéfique de permettre d'autres ancrages ou raccords afin d'assurer un maillage avec le contexte environnant. Par ailleurs, il considère que la configuration et que des dispositifs d'orientation (repères, ouvertures visuelles, continuité de traitement des matériaux, etc.) sont préférables à la signalétique par affiches et panneaux, surtout dans un environnement déjà très encombré visuellement.

## Interventions

Les tronçons seront aménagés selon des traitements différents. Sur certains d'entre eux, les interventions prévues semblent très appropriées, alors que d'autres mériteraient de faire l'objet de plus d'aménagement. Il appert que les interventions sont guidées par trois logiques : la requalification urbaine, l'idée de signature du projet ainsi que celle de voie partagée et de verdissement. Le CPM appuie le SGPVMR dans ses réflexions à cet égard et l'invite à étudier de plus près certains aspects qui mériteraient d'être améliorés pour le bénéfice du projet, tel que l'arrimage entre les différents tronçons et l'intégration des éléments d'intérêt existants dans la promenade.

### La requalification urbaine

Le CPM appuie le fait que, sur plusieurs tronçons dont le caractère urbain est bien défini et l'expérience déjà riche (rue McGill, square Victoria), les interventions visent à améliorer et à corriger l'existant, tel que l'élargissement de trottoirs à certains endroits, la plantation d'arbres et le réaménagement des traverses piétonnières. Le projet mise ainsi sur de bonnes pratiques de design urbain. Le CPM note toutefois que la place Phillips, entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine, n'est pas traitée. La largeur de la rue, la forte présence de stationnements et le potentiel de plantations d'arbres sur ce tronçon portent à croire que des améliorations sont possibles. Qui plus est, il s'agit d'un ensemble historique important, articulé par deux places, la place du Frère-André et le square Phillips, qui semblent particulièrement sensibles et qui doivent par conséquent inciter à une grande prudence. Le CPM souhaiterait être mis à contribution lorsqu'un projet de requalification de ce segment sera élaboré.

Le conseil souligne également que l'arrimage avec l'existant devrait être plus important. La mise en valeur des sites historiques et patrimoniaux constitue un enjeu important pour le CPM. Bien que cette intention ait été énoncée brièvement, la présentation du projet n'a pas fait état d'une vision ou d'une méthodologie à cet effet. Le comité souligne l'intérêt d'intégrer au projet une mise en valeur des bâtiments et des sites historiques et patrimoniaux situés aux abords de la promenade. Cela permettrait un arrimage intéressant qui, s'il est bien réalisé, diminuerait la nécessité de réaliser une signalisation le long du parcours pour le rendre lisible.

### Effet signature

Le comité comprend que la recherche d'un effet signature fasse partie de la commande, mais cela soulève certaines préoccupations. Parmi les interventions prévues, il questionne quelques parties de la promenade qui présentent des effets visuels soutenus et qui doivent accueillir une programmation événementielle. Il conçoit que l'idée d'animation fasse partie du projet, dans l'idée d'en faire un lieu de socialisation, mais il considère que les effets visuels devront être bien mesurés pour s'accorder au caractère du lieu et éviter la surenchère d'activités, qui peut devenir contraire à l'idée même de promenade et celle de mise en valeur du cadre urbain. De plus, le comité est moins enthousiaste par rapport à certains effets visuels proposés, comme ceux de la côte du Beaver Hall, dont il est difficile de saisir la plus-value des tracés fantaisistes sur la chaussée en termes de mise en valeur du milieu urbain existant. Pour ce qui est d'autres segments, il considère que le marquage visuel des espaces piétonnés doit être approprié pour concilier l'usage et le contexte. Parmi ces espaces piétonnés, le CPM constate avec les requérants le fait que le traitement sur un seul côté de l'avenue McGill College pose une difficulté compte tenu des perspectives différentes au sud et au nord. De manière générale, le conseil recommande d'user de prudence et de sobriété plutôt que d'insister sur un certain effet signature.

### Verdissement, développement durable et voie partagée

Le comité appuie les intentions de verdissement de certaines parties de la promenade, notamment en bonifiant la plantation d'arbres et l'ajout d'aménagements paysagers. Une attention particulière devrait aussi être apportée au choix des essences. Le comité appuie le fait que le projet fasse figure d'innovation du point de vue du développement durable et serve notamment de prototype quant aux infrastructures vertes (par exemple : système végétalisé de gestion des eaux pluviales, verdissement des voies de circulation, etc.). Il serait ainsi bénéfique d'étendre le plan de gestion des eaux pluviales au-delà de la rue McTavish à l'ensemble du parcours. Il

pourrait aussi être envisageable de doter la promenade d'un statut particulier pour la gestion de la neige et de la glace et d'en faire un exercice démonstratif en développant des manières de faire plus écologiques.

En outre, le CPM questionne l'aménagement paysager esquissé dans cette ébauche du projet. À cet égard, il considère plutôt qu'une attention particulière doit être portée à l'arrimage entre la rue McTavish et le parc Rutherford, actuellement en réaménagement. Le parc et l'aménagement de la rue partagée devraient être réfléchis en complémentarité. Le comité souligne l'importance d'innover quant à l'aménagement de la voie partagée sur la rue McTavish, en vue de développer une typologie qui puisse inspirer des aménagements similaires à travers la ville.

### **Exemplarité**

Le comité souligne toute l'importance de saisir l'occasion de développer ce premier projet de promenade urbaine au sein de la ville de manière à servir d'exemple aux arrondissements qui pourront ainsi s'en inspirer pour des projets futurs. Il serait par ailleurs souhaitable de saisir l'opportunité de la réalisation de ces travaux de reconfiguration et de requalification de l'existant pour développer de nouvelles façons d'améliorer le domaine public. Le CPM souhaite que ce projet contribue, par son exemplarité, à faire avancer la culture dans les pratiques d'aménagement au sein de la Ville en visant l'innovation. Il encourage le SGPVMR dans ses réflexions à ce sujet.

---

## **AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL**

Le Conseil du patrimoine émet un avis favorable au projet de promenade « Fleuve-Montagne » tel qu'il lui a été présenté, et émet des recommandations sur les aspects suivants :

- améliorer la fluidité et la connectivité de la promenade en permettant d'autres points d'ancrages ou « portes d'entrée » et assurer un arrimage avec les projets de réaménagement existants;
- veiller à assurer des aménagements qui mettent en valeur les éléments d'intérêt existants, en particulier les bâtiments et sites patrimoniaux et historiques, notamment sur la place Phillips, qui inclue le square Phillips et la place du Frère-André;
- favoriser la sobriété dans la signalétique et le design urbain;
- développer davantage les infrastructures vertes;
- aborder l'aménagement de la promenade de manière à servir de projet pilote et de figure d'exemplarité pour de futurs projets.

Le président,

### **Original signé**

Jacques Lachapelle

Le 27 avril 2015